

• La médiation familiale

Elle intervient dans les conflits familiaux, les séparations, divorces, à la construction et la reconstruction du lien familial. C'est un espace de communication, d'échanges, de négociation, de dialogue confidentiel permettant d'aborder tous les problèmes liés à un conflit familial. Elle a pour objectif d'apaiser les tensions, de maintenir ou de restaurer la communication dans le respect mutuel.

▪ Quel est le rôle du médiateur ?

C'est de faciliter la communication, de faire circuler la parole, de permettre à chacun de s'exprimer librement, d'aider les personnes à aboutir elles-mêmes à un accord, sans gagnant ni perdant?. Il n'a aucune pouvoir sur les décisions prises au cours du processus de médiation. Le médiateur est impartial et lié à la confidentialité.

▪ Qui prend l'initiative d'une médiation familiale ?

Les personnes concernées en s'adressant directement à un médiateur familial. Le juge peut proposer au cours de la procédure une médiation familiale

Enquête : Toutes les familles paient l'impôt.

TVA Des impôts nous en payons à chacun de nos achats, notamment la TVA et ils concernent toutes les familles imposables ou non. La csf a voulu montrer le poids de cet impôt dans notre vie.

Les familles ont relevé pendant un mois leurs dépenses courantes, classées en 5 rubriques : vie quotidienne, carburant, téléphone/internet, eau-gaz-électricité-chauffage, divers.

14.75 % est la moyenne de part impôt indirect sur le Hors taxe des dépenses quotidiennes (hors loyer).

Pour une fiscalité plus juste le CSF exige que le taux de TVA soit revu à la baisse, notamment avec **un taux de 5.5 %** pour tous les biens de consommation courante et sur les fournitures scolaires. En outre, nous demandons que soit restaurée la TVA à taux majoré pour les produits de luxe et produits polluants.

Une nouvelle enquête en novembre 2014 en cours. Rejoignez-nous

Adhérer à la CSF, c'est participer à la vie d'une association qui agit avec les familles, en partageant des valeurs de solidarité et de laïcité. Adhérer à la CSF, c'est aussi s'engager, résister et construire ensemble aujourd'hui et demain....

Repères

Smic horaire au
01/10/2014 9.53 €

Montant du RSA :
499.31 €

Allocations Familiales

2ème enfant : 129.35 €

3 enfants : 295.05 €

4 enfants : 460.77 €

Par enfant

supplémentaire

165.72 €



[Www.caf.fr](http://www.caf.fr)

Indice de référence des loyers

2014 3ème trimestre

125.24 soit + 0.47 %

En savoir plus

Adolescents :

www.cidj.com

[Www.jeunebenevole.org/
*enviedagir.php](http://www.jeunebenevole.org/*enviedagir.php)



La Confédération Syndicale des Familles
Maison de la Famille—2 rue Professeur Mazé—56100 LORIENT
02.97.21.56.26 contact : udcsf56@la-csf.org www.la-csf.org